DISTRICT FOOTBALL MANCHE

Bureau de Comité de Direction
Du 28 Septembre 2023

Membres présents :

Mrs V DUBOURG – JC. NEEL – G. DORIZON – D. ROUXELIN

Ordre du jour :

1. Validation des demandes d'ententes.
2. Demandes de dérogations.

1. Validation des demandes d'ententes

Les élus présents valident ou refusent les demandes de créations d'ententes.

Ci-dessous les différentes ententes :

Catégorie U15

AS QUERQUEVILLE 1 / FCEH 3 ⇒ **VALIDE**

Catégorie U16F

ES PLAIN / CREANCES SPORTS ⇒ **AVIS DEFAVORABLE**

Catégorie U13F

CREANCES SPORTS / ES ST SAUVEUR LA RONDEHAYE ⇒ **AVIS DEFAVORABLE**

Art. 39 ter des règlements Généraux de la Ligue de Normandie

Un club adhérent à un groupement ne peut pas engager une équipe sous son propre nom dans les compétitions des catégories d'âge concernées par le groupement, ni créer une entente avec un club extérieur audit groupement. Les équipes du groupement sont obligatoirement engagées sous l'appellation de ce dernier.

District de Football de La Manche ▲ Le Hameau Thomasse ▲ 50880 PONT-HÉBERT ▲ ✆ 02 33 77 33 40
district@manche.fff.fr ▲ comptabilite@manche.fff.fr ▲ arbitres@manche.fff.fr
www.manche.fff.fr

2. Demandes de dérogations

ES PLAIN
Joueuse Romane COLETTE, Née le 25/09/2007, catégorie U17 F
Demande pour jouer en U16F ⇒ **AVIS DEFAVORABLE**

ENT. ST SAUVEUR LA RONDEHAYE
Joueuse Ambre PEZERIL, Née le 21/12/2010, catégorie U14F
Demande pour jouer en U13F ⇒ **AVIS DEFAVORABLE**

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des présents et clôt la séance.

Le secrétaire de la séance,
Jean-Claude NEEL

Le Président,
Vincent DUBOURG